



Communiqué de presse du MIOP du 1^o mars 2019

Ordre des Médecins : le pré-rapport de la Cour des Comptes est accablant ; il va falloir en tenir compte !

Une fuite vers le Canard Enchaîné a permis à ce dernier de publier un pré-rapport sur l'Ordre des médecins. Nous restons en attente du rapport définitif après la phase dite de contradiction. Néanmoins, nous tenons dès maintenant à souligner que :

-ce rapport en cours fait suite à un précédent similaire de septembre 2012, dont l'institution ordinaire médicale n'a pratiquement tenu aucun...compte !

-les éléments portés à notre connaissance expriment des dérives considérables dans des domaines multiples : activité juridictionnelle et disciplinaire, pratique financière et gestionnaire, appétit immobilier (se déclinant sans appel d'offres), obscurantisme du fonctionnement au quotidien, rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux, bureaucratisation croissante avec multiplication de réunions indemnisées grassement pour les participants, favoritisme familial, faillite dans l'application de la déontologie médicale, manque de vigilance face à la relation médecins-industrie, etc... ;

-ces différents éléments s'ajoutent à ceux que nous dénonçons régulièrement depuis la naissance de cet ordre le 7 oct. 1940 (antisémitisme et stigmatisation multiforme dans ces années 40, opposition à la médecine de groupe, à la libéralisation de la contraception et de l'IVG, collusion avec les employeurs au mépris de l'intérêt des salariés, du secret médical et de l'indépendance des pratiques professionnelles, défense des « médecins dépasseurs » contre l'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyens, faillite dans l'organisation des gardes libérales, etc...) ;

-ils coexistent avec de nombreuses affaires arrivant chaque année sur la place publique : en 2018, entre autres, prise « la main dans le sac des fraudes financières » du Dr Patrick ROMESTAING, un de ses dirigeants nationaux historiques, situation gravissime dans les Bouches du Rhône où l'Agence régionale de Santé a dû dissoudre l'ordre départemental des médecins...etc...

Nous en terminerons ici, pour aujourd'hui, et nous nous autorisons à dire que ce bilan est accablant et consternant. Il devient urgent d'en tenir compte. Nous exigeons que soient établis :

-pour les médecins et les autres professionnels, la non obligation d'adhérer et de cotiser à ces regroupements ordinaires obligatoires ;

-l'arrêt immédiat du processus enclenché par Mme Agnès BUZYN qui devait accorder une place centrale à cet ordre des médecins dans la future certification (= délivrance tous les cinq ans d'un permis d'exercice médical) ;

-un débat public faisant le bilan de 78 ans d'ordre des médecins et de tous les ordres des professions de santé, quelles que soient leurs anciennetés, avec évaluation critique de leurs utilités-nocivités, tant pour les professionnels que pour les usagers de notre système de santé.